



*« Les Palestiniens israéliens,
peuple oublié et rejeté d'un Etat qui n'est
pas le leur »*

Tentative de compréhension et d'analyse

Pax Christi Wallonie-Bruxelles

Rue Maurice Liétart, 31 bte 1 - 1150 Bruxelles

☎ 02/738.08.04 - 📠 02/738.08.00 - 💻 info@paxchristiwb.be

www.paxchristiwb.be

Dates - chiffres et lieux

Chronologie permettant de mieux comprendre :

1947 - 29 novembre : l'ONU adopte le plan de partage de la Palestine.

1948 - 14 mai : proclamation de l'indépendance d'Israël.

1948 - 15 mai : guerre menée par les Etats arabes refusant le plan de partage.

1948 - 4 septembre : guerre de Palestine qui se termine par la victoire de l'Etat hébreu ; armistice entre Israël et les Etats arabes.

1967 - 5 juin : Israël attaque l'Egypte, la Syrie, la Jordanie ; guerre des six jours. Occupation par Israël du Sinaï, du Golan, de la Cisjordanie, de Gaza et de Jérusalem. Début de la colonisation.

1967 - 22 novembre : ONU - résolution 242 :

- retrait d'Israël des Territoires occupés ;
- reconnaissance de chaque Etat ;
- liberté de navigation ;
- règlement juste des réfugiés ;
- inviolabilité de chaque Etat - zones démilitarisées.

1970 - septembre : affrontements OLP et la Jordanie « septembre noir » expulsion de l'OLP de la Jordanie vers le Liban.

1973 - 6 octobre : guerre du Kippour ; offensive syrienne et égyptienne contre Israël.

1987 - décembre : 1^{ère} intifada.

1990 - septembre : accords d'Oslo ; déclaration de l'autonomie palestinienne.

2000 - septembre : 2^{ème} intifada.

2003 - 30 avril : feuille de route pour la paix au Proche-Orient.

2003 - 12 octobre : accords de Genève.

2005 - juillet : départ des colons de Gaza mais renforcement de la colonisation en Cisjordanie.

La minorité palestinienne arabe en Israël - des chiffres :

- Nombre d'habitants en Israël : 6.688.000 dont 1.200.000 de palestiniens, soit 18 % de la population.
- Superficie d'Israël : 21.060 Km² (100) et 27.552 Km² avec les territoires annexés et administrés.

	PI ¹	I ²
• Nbre moyen d'enfants par foyer en 1995 :	2,3 %	1,1 %
• Revenu mensuel brut moyen par personne en 1999 :	698	1.661
• Nbre de personnes salariées (par groupe de population) en 1995, professions scientifiques et universitaires :	5,6 %	12,5 %
• Emplois de bureau occupés par :	6,4 %	18,2 %
• Agriculture :	2,3 %	1,1 %
• Travailleurs qualifiés : industries, mines, constructions, transports etc. :	47,1 %	21,5 %
• Travailleurs non-qualifiés :	2,3 %	1,1 %
• Nbre de personnes par foyer :		
- 1 personne :	5,7 %	17,4 %
- 6 personnes :	14,8 %	6,8 %
• Nbre de personnes âgées de moins de 15 ans :		
- par 100 personnes :	39,8 %	27,2 %
• Nbre de personnes âgées de plus de 64 ans :		
- par 100 personnes :	3,9 %	11 %
• Nbre de naissances pour 1.000 habitants et par année en 1995 :	37,5 %	18,1 %

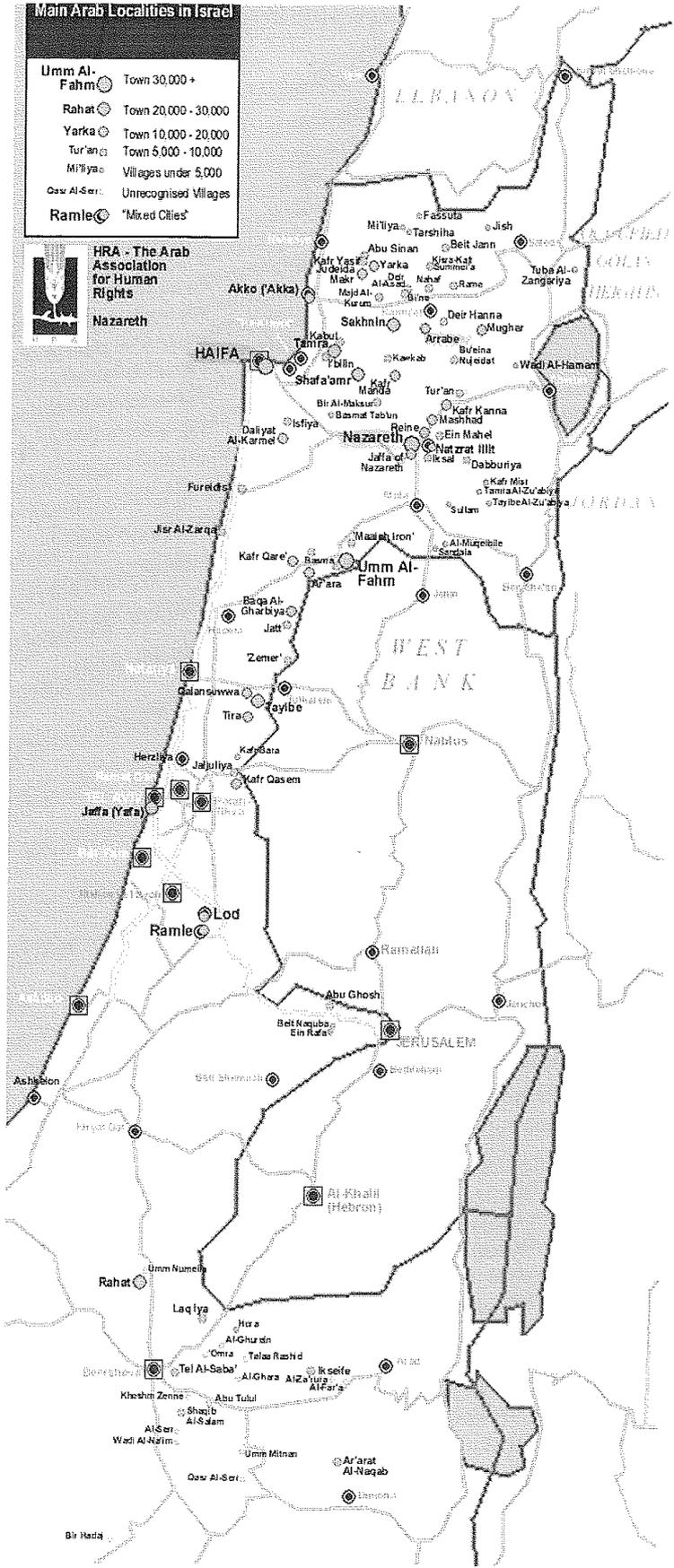
¹ PI : Palestiniens israéliens.

² I. Israéliens.

• Taux de mortalité infantile par 1.000 naissances en 1995 : - pour 100 personnes :	12,8 %	6,3 %
• Croissance annuelle de la population en 1995 : - en excluant les nouveaux migrants :	3,8 % 3,1 %	2,4 % 1,2 %
• Taux de reproduction net en 1994 :	1,92 %	1,25 %
• Taux de fertilité par 1.000 femmes âgées de 15 à 49 ans :	134,7 %	71,8 %

Villes où réside un pourcentage important de Palestiniens israéliens - quelques exemples :	Nbre d'habitants	PI
• Acre :	45.000 h	10.900 (24 %)
• Haïfa :	262.000 h	32.400 (12 %)
• Jaffa :	349.200 h	19.700 (6 %)
• Nazareth :	39.000 h	11 % sur l'ensemble de la population

Dans certaines localités de 10.000/15.000 habitants, le nombre de Palestiniens israéliens atteint parfois 100 %.



Remarque : la ligne de séparation tracée sur la carte de la page précédente est « la ligne verte » de 1967 ; elle est à présent largement déplacée par le Mur au profit exclusif d'Israël.

La « **NAQBA** » en arabe signifie la « catastrophe ».

Depuis 1948 . . .

Les Palestiniens d'Israël ont longtemps été oubliés et continuent de l'être. C'est pourquoi nous voulons contribuer à les faire connaître, en décrivant leur situation de citoyens israéliens, leur place dans la société israélienne, leurs luttes pour leurs droits, les injustices qu'ils subissent, les liens avec les palestiniens des territoires occupés - les lecteurs de ces lignes comprendront immédiatement que ce sont des citoyens de seconde zone, soumis à des interdictions professionnelles, souvent privés de leurs biens -. Ils étaient 160.000 après la guerre de 1948, restés sur le territoire israélien. Ils sont maintenant 1,2 millions, soit 18 à 20 % de la population de l'Etat d'Israël. Les quelques données démographiques reprises ci-dessus montrent clairement la croissance remarquable de la population palestinienne.

Fin des années 50', ils étaient 250.000 soit 12 % de la population de l'Etat d'Israël. Cette population palestinienne est composée de musulmans, de chrétiens et de druzes (environ 10 %). Les druzes ont un statut très particulier par rapport aux autres courants de l'Islam. Ils peuvent par exemple faire (au contraire des palestiniens) leur service militaire : ce qui leur permet d'exercer certaines fonctions. Les Palestiniens israéliens ont depuis 1952 la nationalité israélienne, à condition de pouvoir prouver l'occupation d'une résidence en juillet 1952.

Pourtant, l'Etat d'Israël a toujours considéré les Palestiniens israéliens comme des ennemis potentiels et a donc établi à leur égard un régime militaire très strict : zones de sécurité - limitation à la libre circulation - laissez-passer ...

En 1966 ce système fut aboli : les zones de sécurité ont fait l'objet de nombreux et longs couvre-feux. Cette méthode est encore utilisée en Cisjordanie actuellement. « Notre Etat est l'Etat d'Israël ; notre peuple est le peuple palestinien ». Cette formule montre bien l'ambiguïté dans laquelle sont contraints de vivre les Palestiniens d'Israël. Ils sont dans une situation différente des Palestiniens des Territoires occupés mais sont-ils dans une situation enviable ? Non, car ils sont l'objet du mépris des Israéliens et de l'hostilité des autres Arabes qui les considèrent comme des traîtres.

Et tout le reste...

Les biens

Après la guerre de 1948, une grande majorité de Palestiniens a fui au Liban, en Syrie, en Cisjordanie, en Egypte, à Gaza mais aussi dans le reste du monde. Ceux qui

sont restés et qui font l'objet de notre propos, ont été victimes de la politique systématique d'Israël de dépossession des terres et ce par tout un arsenal de règles aux apparences légitimes. Israël utilisera pour ce faire les anciennes lois ottomanes ou britanniques.

La notion d'absence fut beaucoup utilisée et permit à l'Etat israélien de confisquer de nombreuses terres. Ce fut une véritable épuration ethnique couverte par des lois. Les terres abandonnées - et on comprend pourquoi - devinrent terres d'Etat. La preuve du contraire pour les Palestiniens israéliens fut pratiquement impossible.

Les zones de sécurité furent établies en référence aux règles du mandat britannique et permirent à l'Etat israélien d'expulser toute population indésirable. Israël, obsédé par la crainte du déséquilibre démographique dû à la forte croissance palestinienne a donc systématiquement « judaïsé » de nombreux territoires sensibles.

Les moyens de la lutte pour les palestiniens israéliens

Titulaires du droit de vote, les Palestiniens ont longtemps voté de préférence pour le parti travailliste qui avait su inspirer confiance aux chefs de tribus dont on connaît l'importance dans le monde arabe.

Vers 1960 ils portèrent plutôt leurs suffrages sur le parti communiste, et y créèrent une section : le « Front Arabe » ... puis « Front Populaire » qui contesta tout ce qui faisait l'objet des brimades israéliennes : la terre, les discriminations et le droit au retour. Le « Front Populaire » se transforma en mouvement portant le nom d' « Al Ard » (la terre) avec toujours les mêmes revendications liées au statut de la terre.

Pour l'instant, il semble que communiste et islamiste se partagent les suffrages. Toutes ces initiatives - on s'en doute - sont vues d'un très mauvais oeil par l'autorité israélienne et fréquemment réprimées ou interdites.

Relations avec les Palestiniens de Cisjordanie et de Gaza

Après la guerre de 1967 gagnée par Israël, les Palestiniens israéliens et ceux des territoires occupés se sont retrouvés. Ce fut difficile, les Palestiniens des territoires occupés les accusant de trahison pour avoir accepté d'être Israéliens. Et pourtant les Palestiniens israéliens quoique restés sur leur « terre » d'origine, vivaient des humiliations et vexations permanentes en perdant leur identité.

Pour l'instant ...

Depuis 66' le régime militaire imposé aux Palestiniens israéliens a été supprimé, mais les discriminations subsistent car les Palestiniens israéliens ne peuvent faire leur service militaire et ils ne peuvent accéder à certains emplois en particulier - ceux à responsabilité relative aux plans social et économique-. Il y a deux fois plus de Palestiniens israéliens dans les catégories d'emplois les moins favorisés et deux fois moins que les Israéliens dans les catégories les plus favorisées. La scolarité est plus courte chez les Palestiniens israéliens et l'accès à l'université est plus difficile pour eux. La santé fait aussi l'objet de discriminations : les taux de mortalité infantile sont deux fois plus élevés chez les Palestiniens israéliens que chez les Israéliens.

Les villages habités par les Palestiniens israéliens ne font pas l'objet des mêmes aides pour l'équipement collectif. En matière foncière, l'obsession majeure des autorités israéliennes a toujours été de s'approprier le plus grand nombre de terres et d'habitations possibles. Cela ne se limite pas à cela. Tout ce qui appartient aux Palestiniens israéliens fait l'objet de contrôles tatillons : refus de permis de construire ou de rénover, destruction de constructions illégales.

Le cas particulier des villages non reconnus

100.000 Palestiniens israéliens résident dans ces villages illégaux et non reconnus. 30.000 dans le Nord (9 villages) et 70.000 dans le Neguev (45.000 villages). Cette situation date de 1965 lors de la loi de planification et de construction. Des dizaines de villages furent exclus du plan et les territoires furent classés « terre agricole non résidentielle » avec l'impossibilité de construire et menace d'être démolis. Pour les Palestiniens israéliens, ces terres sont souvent devenues des lieux de construction des colonies.

La vie dans un village non reconnu signifie pas d'eau courante, pas d'égouts, pas de dispensaire, pas de ramassage des ordures, pas de ligne électrique, pas de routes d'accès, pas de bureau de poste, peu d'écoles, pas de crèches et l'interdiction de construire ou de restaurer.

C'est dans le Neguev - là où sont établis de nombreux Bédouins - que la situation est la plus critique ; les destructions de maisons sont très fréquentes ainsi que la confiscation des rares terres encore disponibles. Il y a une nouvelle loi en préparation « La loi sur les intrus » qui accélèrera les procédures d'exclusion.

Lors de la deuxième intifada ...

Celle-ci a débuté après la « visite-parade » d'Ariel Sharon sur l'esplanade des mosquées ..., le 28 septembre 2000. Il y eut une mobilisation dans les villages de Palestiniens israéliens : grèves et manifestations. La riposte israélienne fut meurtrière.

Dans le village d'Arrabe - au Nord-Ouest de Nazareth - les jeunes manifestaient leur solidarité avec les Palestiniens des territoires occupés. Plusieurs d'entre eux furent froidement abattus par l'armée israélienne. Asel Asleh, un garçon de 17 ans membre militant d'une organisation pacifiste d'origine américaine « Seeds of Peace » a donné son nom à un groupe de soutien pour une paix juste en Palestine du Brabant wallon de l'Est. Sa famille se bat depuis 5 ans pour obtenir justice et ne pas laisser ce crime impuni. La justice israélienne établie dans un pays que l'on dit démocratique est à ce jour insensible à ce droit. Ce qui accrédite l'opinion selon laquelle après 52 ans d'existence, l'Etat israélien considère les Palestiniens israéliens comme des « ennemis qu'il faut détruire ».

A Nazareth ville à forte proportion de Palestiniens israéliens, des pogroms eurent lieu et la police prit la défenses des jeunes Juifs contre les Palestiniens. L'attitude de Sharon n'a fait qu'envenimer la situation et la position difficile des Palestiniens d'Israël.

La Fédération Internationale des Droits de l'Homme

En 2001, la FIDH a publié un rapport dont la conclusion est : « Il ne fait pas bon d'être d'origine palestinienne en Israël ». Vous êtes considérés comme des « ennemis de l'intérieur » dans un pays où le seul ciment de cohésion est la « menace arabe extérieure ». « Le projet politique - l'instauration d'un Etat juif - est porteur d'une discrimination à l'égard de la population non juive ».

Plus en détail :

- les principes de la religion juive l'emportent sur les droits élémentaires de la liberté de conscience, liberté de se marier ou divorcer, et les droits des femmes ;
- l'accès à l'enseignement supérieur est difficile pour les Palestiniens israéliens. 6 % des étudiants dans les universités israéliennes sont Palestiniens israéliens. En Israël il n'y a pas d'universités de langue arabe ;
- discrimination à l'embauche. Dans le secteur public les Palestiniens israéliens ne représentent même pas 1 %. Dans le secteur privé, la ségrégation au détriment des Palestiniens israéliens est très forte sauf dans les emplois les plus modestes et précaires. Le « racisme anti-arabe » est permanent : 2/3 des Israéliens ont des attitudes racistes face aux Palestiniens israéliens ;
- impossibilité d'accéder à la propriété immobilière. 93 % des terres appartiennent à l'Etat israélien ;
- discriminations sociales et économiques, surtout dues au fait que les Palestiniens israéliens ne peuvent faire leur service militaire ;
- discrimination vis-à-vis des communes arabes ;
- droit de vote. Les Palestiniens israéliens peuvent voter ; mais leurs groupements politiques sont sévèrement contrôlés ;

- loi du retour. Les Palestiniens - au contraire des juifs - n'ont aucun droit au retour ;
- les populations bédouines. Elles sont 130.000 dans le Neguev. Les Bédouins sont considérés comme des « absents ». 58.000 bédouins ont été regroupés dans des concentrations urbaines ; 78.000 vivent dans des villages « non reconnus » (50). Ces villages ou ces concentrations urbaines sont privés du minimum d'infrastructures nécessaires aujourd'hui. La FIDH conclut que les discriminations imposées par l'Etat israélien violent la déclaration universelle des Droits de l'Homme, le Pacte International relatif aux droits civils et politiques, le Pacte International relatif aux droits économiques, sociaux et culturels, la Convention pour l'élimination de toutes les formes de discrimination sociale.

Depuis, le gouvernement israélien a tout fait pour envenimer les choses. Un exemple, la répression brutale - en octobre 2000 - des manifestations de solidarité avec les Palestiniens des territoires occupés.

Observations finales

De nombreux sympathisants de la cause du peuple palestinien se sont rendus ces dernières années en Cisjordanie et c'est une excellente initiative.

Il ne faut cependant pas oublier les Palestiniens israéliens qui, comme on l'a vu, vivent des situations de profondes injustices.

Puisse ce document susciter l'envie d'aller aussi à la rencontre de ces villages de Galilée et du Neguev ; leurs habitants sont peu connus, oubliés et cependant ils ont droit à notre respect, à notre solidarité, à notre aide.

Espérons qu'ils soient davantage entendus.

Sites Internet

- Association belgo-palestinienne (ABP) :
www.association-belgo-palestinienne.be
- Association France-Palestine Solidarité (AFPS) :
www.france-palestine.org
- Solidarité Palestine :
www.solidarite-palestine.org
- Paix juste au Proche-Orient
www.paixjusteauprocheorient.com
- Le Monde Diplomatique :
www.monde-diplomatique.fr
- Gush Shalom (Le bloc de la paix) :
www.gush-shalom.org
- Coordination des appels pour une paix juste au Proche-Orient (CAPJPO) :
www.paix-justeauproche-orient.asso.fr
- Institut européen de recherche sur la coopération méditerranéenne et euro-arabe :
www.medea.be
- Betsalem
www.betsalem.org
- Fondation pour la paix au Proche-Orient
www.fmep.org
- Ha'aretz
www.haaretzdorly.com

Quelques livres

A. Gresh et D. Vidal, Les 100 clés du Proche-Orient - Hachette-Littératures 2003. (A recommander car il contient une abondante bibliographie ; 609p.).

A. Gresh, Israël-Palestine. Vérités sur un conflit - Fayard, 2002. 219 p.

Ilan Pappé, La guerre de 1948 en Palestine. Aux origines du conflit israélo-arabe. La Fabrique, 2000. 388 p.

Edward Saïd, Palestine, l'égalité ou rien - La Fabrique, 1991. 189 p.

Michel Warshawsk, Sur la frontière - Stock, 2002. 250p.

David Grossman, Les exilés de la Terre promise. Conversations avec des Palestiniens d'Israël - Le Seuil, 1995. 267 p.

Xavier Baron, Les Palestiniens - Le Seuil, 2000. 813 p.

Elias Sanbar, Palestine, le pays à venir - L'Olivier, 1996. 197 p.

Nadine Picandon, Les Palestiniens, un siècle d'histoire - Complexe-Bruxelles, 1997. 115p.

Bichara Khader, Palestine : mémoire et perspectives, point de vue palestinien - CETRI, Alternative Sud, volume 12. 1/2005.

Elias Sanbar, Les Palestiniens dans le siècle. Découvertes - Gallimard, 2002. 175 p.

Sami Adwan, Histoire de l'autre et autres « Prime » peace research Institute in the Middle East - Liana Levi, 2003. 95 p.

Mahmoud Darwich, La terre nous est étroite et autres poèmes - Poésie/Gallimard, 2000. 389 p.

Claude Katz et Olivier de Schutter, mission d'enquêtes sur le statut des citoyens arabes israéliens ; des étrangers de l'intérieur : le statut de la minorité palestinienne d'Israël - FIDH, n° 310. Juillet 2001.



Pax Christi Wallonie-Bruxelles

Rue Maurice Liétart, 31 bte 1 - 1150 Bruxelles

☎ 02/738.08.04 - 📠 02/738.08.00 - 💻 info@paxchristiwb.be

www.paxchristiwb.be